

NOTE D'INFORMATION AUX PROFESSIONNELS DE LA SANTE

Objet: Note de clarification par rapport à la nouvelle version de la nomenclature hospitalière

Nous tenons à porter à la connaissance des professionnels de la santé que la nouvelle version de la nomenclature hospitalière ne prendra effet que suite au lancement des appels d'offre pour l'année 2024 selon les procédures en vigueur. Entre temps vous êtes appelés à continuer à s'approvisionner normalement dans les limites de vos budgets déjà alloués pour l'année en cours.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Ministère de la Santé
Chargé de la Gestion de la Direction
de la Pharmacie et du Médicament
Pr. Abderrazek MEDHILI
Medhili